

ANNEXE 4

Caractères des parcelles classées à risque phytosanitaire élevé

La méthode d'évaluation de risque des transferts de produits phytosanitaires privilégie les mécanismes de transfert les plus significatifs en termes de contamination des eaux superficielles pour la région : transfert rapide par ruissellement et pas écoulements de sub-surface via les eaux de surface et les eaux superficielles.

Le risque peut se définir à partir de 5 critères essentiels du paysage, qui permettent d'évaluer le temps nécessaire au transit de l'eau de la parcelle jusqu'au réseau hydrographique (cours d'eau indiqués sur carte IGN, mais également fossés qui conduisent au réseau principal).

Ces 5 critères sont :

- distance entre la parcelle et le réseau circulant : plus la parcelle est proche du cours d'eau plus le risque de transfert est circulant. A cela s'ajoute, à proximité du cours d'eau, un risque de dérive lors du traitement ;
- pourcentage de pente : plus la pente est forte, plus la proportion d'eau qui s'écoule rapidement est importante, entraînant ainsi une partie des produits phytosanitaires vers le bas de la parcelle ;
- drainage : il contribue au transfert de produits phytosanitaires vers le réseau hydrographique ;
- longueur de la pente : elle définit l'importance de la surface contributive au ruissellement et par conséquent des quantités de matière active susceptibles d'être transférées ;
- protection en bas de parcelles : une protection efficace en aval de la parcelle empêche les transferts directs de la parcelle au réseau circulant. La protection doit être continue et durable.

La méthode de diagnostic parcellaire du risque de transfert des produits phytosanitaires, adapté au contexte breton, a été finalisée en 1998 et fait l'objet de mises à jour régulières. Elle vise en priorité à caractériser les mécanismes de transferts rapides : ruissellement, écoulements par les drains ou les nappes superficielles.

Elle hiérarchise les critères évoqués ci-dessus de la manière suivante :

- les 2 facteurs intervenant dans l'écoulement de surface (distance et pente) puis 1 facteur intervenant dans l'écoulement de sub-surface (drainage).
- les 2 autres facteurs (longueur de la pente et protection aval) sont pris en compte dans un second temps et viennent moduler les premiers.

Pour chaque facteur sont précisés les critères à considérer sur le terrain et leur classe d'appartenance.

Le tableau ci-après traduit les classes de risques ainsi établies :

parcelle non drainée		distance								
		> 200 mètres			de 20 à 200 mètres			< 20 mètres		
protection aval	longueur parcelle	pente			pente			pente		
		<3 %	3 à 5 %	> 5 %	<3 %	3 à 5 %	> 5 %	<3 %	3 à 5 %	> 5 %
présence	< 50 m	0	5	10	10	18	26	22	32	43
	50 à 150 m	2	8	14	15	23	32	29	40	51
	> 150 m	4	11	18	20	30	39	37	49	61
absence	< 50 m	2	9	16	17	27	37	34	46	58
	50 à 150 m	4	12	20	23	33	43	42	55	68
	> 150 m	8	17	25	29	40	51	50	64	78
parcelle drainée		distance								
		> 200 mètres			de 20 à 200 mètres			< 20 mètres		
protection aval	longueur parcelle	pente			pente			pente		
		<3 %	3 à 5 %	> 5 %	<3 %	3 à 5 %	> 5 %	<3 %	3 à 5 %	> 5 %
présence	< 50 m	6	13	20	22	31	41	38	50	63
	50 à 150 m	9	17	24	27	37	48	46	59	72
	> 150 m	11	20	29	32	43	55	54	68	82
absence	< 50 m	9	17	26	30	41	52	51	65	79
	50 à 150 m	12	22	31	36	48	60	60	75	90
	> 150 m	16	26	37	42	55	68	69	84	100

table colorée : vert = risque faible, jaune = risque moyen, rouge = risque fort. Risque fort